



communiqué

No: 46
No.: 46

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 19 JUIN 1980

IMPLANTATION D'UN BUREAU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES GARANTIES INTERNATIONALES DE L'AIEA À TORONTO

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Marc Lalonde, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait convenu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de l'implantation au Canada, cet automne, d'un Bureau responsable de l'application des garanties internationales.

Par son système de garanties, l'AIEA vérifie si les matières nucléaires ne sont utilisées qu'à des fins pacifiques. En prenant cette importante initiative, le Canada a pour principal objectif d'aider l'Agence à mieux rentabiliser ses opérations au Canada en matière de garanties et, par conséquent, à utiliser de façon plus efficiente les ressources limitées dont elle dispose au plan international.

Le Canada, qui a été l'un des premiers États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a toujours fermement appuyé les activités de l'AIEA en matière de garanties et est d'avis que l'implantation de ce bureau régional - le premier du genre au monde - sera une nouvelle manifestation concrète de cet appui.